

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	12	15	3	3	0

Séance du 20 février 2024

- date convocation
15 février 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt février à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la salle des fêtes de saint-Christophe-Vallon,
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire,

Présent(s) : GOMEZ, BELLEC, LANZA, VEYRIER, BELET, BRACHET CERNEAUX,
DARSES, -, DELCUZOUL DELTOUR, , FRANQUE , LEMARECHAL

Absent(s) :

Absents excusés : , BIROL, FLAUSS, ROBERT

Procurations à : BIROL à DELCUZOUL - FLAUSS à FRANQUE - ROBERT à
LEMARECHAL --

Secrétaire : DELCUZOUL

OBJET : Aménagement des Espaces Publics - Tranche 1 - Plan de financement.

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal, que suite à l'élaboration d'un schéma directeur en partenariat avec le C.A.U.E. de l'Aveyron, le conseil municipal a décidé d'engager l'aménagement des Espaces Publics de la commune.

La collectivité a lancé un appel d'offre pour retenir un bureau d'étude chargé de l'accompagner pour la mise en œuvre ce projet. Plusieurs tranches seront nécessaires au fil des ans pour la réalisation de ces travaux.

La première tranche de travaux concerne l'aménagement des liaisons entre les écoles, le centre de loisirs et le restaurant scolaire. Elle se déroulera le deuxième semestre 2024 et le premier semestre 2025.

La collectivité peut prétendre à des aides financières pour la réalisation de ce projet.

Afin de solliciter les instances, il convient d'élaborer un plan de financement. Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Montant total HT de l'opération	100 %	350 327,00
DETR	10,26 %	35 942,00
FONDS VERT	24,14 %	84 558 ,00
REGION	7,18 %	25 150,00
DEPARTEMENT « Cœur de village »	10,11%	35 420,00
DEPARTEMENT «RD11 en traverse »	5%	17 500,00
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	17,61%	61 692,00
FOND DE CONCOURS CCCM	5%	20 000,00
PART COMMUNALE	20 %	70 065,00

Exposé fait, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer :

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal
- autorise le Maire a rédigé et à signer tout document relatif à ce dossier,

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 26 février 2024

et publication ou notification

Du 26 février 2024

Le Maire

Christian GOMEZ

